



La Newsletter – juillet 2021

**Viviane
ARTIGALAS**



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

Projet de loi « 3D S »

Après deux semaines d'examen en séance publique, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Ce projet de loi, ambitieux mais finalement décevant, se voulait être « une nouvelle étape de décentralisation » autour de 3 axes majeurs : la décentralisation pour améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action publique ; la différenciation pour prendre en compte la spécificité de chaque territoire ; la déconcentration pour adapter les prises de décisions aux réalités locales et rendre l'État plus proche du terrain. Un quatrième axe a été ajouté autour de la simplification de l'action publique.

Alors qu'il comptait 84 articles dans sa version initiale, le texte a plus que doublé de volume à l'issue de son examen par le Sénat puisqu'il compte désormais pas moins de 217 articles. Mais malgré les attentes du terrain et en particulier des collectivités territoriales, il n'apporte finalement que très peu de mesures significatives et je le regrette.

• **Compétence « eau et assainissement »**

Je salue toutefois la mesure adoptée en commission pour **revenir sur le caractère obligatoire du transfert des compétences "eau" et "assainissement"** aux communautés de communes et d'agglomération. En séance publique le Gouvernement a d'ailleurs proposé de rétablir cette obligation et je m'y suis opposée. Depuis le début de mon mandat, à l'écoute des élus et des collectivités sur ce sujet, je n'ai eu de cesse de défendre le rétablissement du caractère facultatif de cette compétence et promouvoir plus de souplesse dans ce transfert. Le périmètre administratif des EPCI n'étant pas nécessairement adapté à celui des services d'eau ou d'assainissement, il est nécessaire de laisser la liberté de choix aux élus.

• **Défense extérieure contre l'incendie**

En séance publique, je suis intervenue pour défendre un amendement en matière de défense extérieure contre l'incendie. Les règles en la matière sont désormais définies au niveau départemental afin de mieux s'adapter aux réalités locales, mais elles peuvent être très différentes entre départements pourtant aux caractéristiques similaires et sont parfois difficilement applicables par les communes. Un grand nombre d'entre elles sont quelquefois contraintes de refuser toute demande de permis de construire sur leur territoire.

L'application de ces règles a aussi des conséquences budgétaires très lourdes et une telle situation porte ainsi atteinte à l'attractivité et à la pérennité même des communes. Nous avons donc souhaité que le gouvernement mène une évaluation précise, département par département, sur les conséquences de l'application de ces règles pour les communes. Je me félicite du compromis trouvé sur ce sujet pour la réalisation de cet état des lieux avant juillet 2022.

« Depuis 4 ans, la politique menée aura déstabilisé et fragilisé tout un secteur avec des ponctions de plusieurs milliards d'euros et des réorganisations à marche forcée sans cohérence, qui éloignent les prises de décision de la réalité des territoires et des attentes des français. »

• Compétence routes

Je suis également intervenue pour demander la suppression de l'article prévoyant le transfert, à titre expérimental de la compétence route aux régions et je me félicite d'ailleurs de la suppression de cet article par notre chambre.

Alors que les Départements sont reconnus en matière d'exploitation de leur domaine routier, cette disposition avait de quoi interroger quant à la lisibilité des compétences des collectivités en la matière. D'autre part, cette compétence « route » ne semble pas adaptée à un dispositif expérimental, notamment en termes de transfert des agents et des services ou d'attribution des ressources fiscales aux collectivités, en compensation des transferts de compétence.

• Urbanisme Logement

Le titre 3 du projet de loi « 3DS » portait sur l'urbanisme et le logement. Reconnue comme référente sur ces sujets par mon groupe, j'ai particulièrement travaillé pour tenter d'améliorer ce texte et, à ce titre, faire des propositions pour adapter les politiques publiques à la diversité des territoires.

En préambule des débats, je suis intervenue en ce sens et rappeler les conséquences des décisions gouvernementales, depuis le début du quinquennat. Elles auront, en effet, déstabilisé et fragilisé tout un secteur et affaibli notre modèle français du logement social. Vous pouvez d'ailleurs retrouver l'ensemble de mes interventions et des débats sur le site internet du Sénat : <http://videos.senat.fr/intervenant.19631v> et <http://videos.senat.fr/index>

Le texte apporte tout de même quelques ajustements nécessaires pour redonner du souffle au dispositif SRU, en prévision de l'échéance de 2025 et en concertation avec la commission nationale SRU. Je tiens à saluer cette volonté de pérennisation d'un dispositif qui permet de produire des logements sociaux en adéquation avec une demande qui reste très soutenue.



Nos propositions visaient donc à l'améliorer et mieux prendre en compte les spécificités des territoires dans les objectifs de mixité sociale ; renforcer le pilotage territorial des politiques de l'habitat ; lutter contre la cherté du foncier ; assouplir les obligations des communes ou supprimer certaines sanctions.

• Au final

Avec mon groupe, nous sommes parvenus à faire adopter certaines de nos propositions, mais ces quelques gains restent modestes en nombre au regard du volume final. Ce projet de loi manque de cohérence globale et demeure sans avancée majeure pour les collectivités ou notre organisation territoriale. Plusieurs écueils marquent selon moi ce texte : une décentralisation résiduelle ; une déconcentration s'assimilant davantage à une recentralisation ou une simplification « complexificatrice » ...

Projet de loi de finances rectificatives

Un premier projet de loi de finances rectificative vient d'être présenté au Parlement, dans un contexte sanitaire plus dégradé que lors de l'examen et du vote du projet de loi de finances initial à l'automne et à l'hiver dernier.

Ce « PLFR » contient un ensemble de dispositifs accompagnant les redéploiements budgétaires opérés. Les principales mesures sont la prolongation du dispositif de prêts garantis par l'Etat (31 décembre 2021) ou de la durée du fonds de solidarité (31 août 2021). Suite à l'adoption d'amendements importants

il ouvre également des crédits pour quelques autres comme l'hébergement d'urgence, le transport aérien ou le monde agricole. Le texte présente d'autres points positifs comme le soutien à certaines régies publiques locales ayant subi des pertes tarifaires (nous demandons cette mesure depuis un an !), même si la portée de ce dispositif apparaît limitée et que sa mise en œuvre mérite d'être précisée.

Je regrette toutefois les manques criants et en premier lieu, des mesures de soutien à La Poste, qui avaient été, un temps, envisagées. En second lieu, l'absence de tout changement de doctrine fiscale en termes de solidarité nationale face à la crise, et de mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes. La solidarité doit retrouver sa place au cœur de nos politiques publiques.

Projet de loi « Gestion de la crise sanitaire »

Se vacciner, c'est protéger sa santé et sa liberté, et c'est aussi protéger la santé et la liberté des autres. C'est pour cela que, face à la progression du variant qui fait peser le risque de reconfinement, il nous paraissait important de franchir une nouvelle étape et nous avons proposé la vaccination obligatoire contre le Covid sauf contre-indication médicale. Nous proposons que cette obligation soit progressive avec une entrée en vigueur au 1er octobre.

Il s'agissait d'une véritable politique de santé publique, basée sur les recommandations médicales et scientifiques. Cette proposition permettait de lutter contre les inégalités territoriales et sociales, en créant le devoir pour l'Etat d'aller vers les publics les plus éloignés de la vaccination.

Avec le passe-sanitaire, c'est une voie différente qui a été choisie pour lutter contre cette 4ème vague. Cette mesure me semble toutefois plus difficilement applicable. En effet, elle impose aux restaurateurs, cafetiers ou bénévoles qui organisent des manifestations d'assurer des contrôles pour lesquels ce n'est pas leur mission. Dans toute démocratie, ces contrôles incombent à l'Etat et nous ne souhaitons pas qu'une moitié de la population de notre pays contrôle l'autre moitié.

Groupe d'amitié France-Andorre

Membre du bureau du groupe d'amitié France-Andorre, j'ai participé au dernier bureau organisé autour de son Président, M. Alain Chatillon,

Organismes précieux de diplomatie et de coopération entre les Parlements, ces groupes sont notamment l'occasion d'évoquer des sujets de réflexion communs entre deux pays. Avec l'Andorre ce sont par exemple les trafics frontaliers, l'état des réseaux routiers menant en Andorre ou les échanges touristiques.



Visite ministérielle

Dans le cadre du déplacement dans les Hautes-Pyrénées de Madame la secrétaire d'État chargée de la biodiversité, Bérangère ABBA, j'ai accompagné la Ministre avec les différents Maires, les autres élus du département, les représentants et les services de l'État, pour un programme axé sur les enjeux de la biodiversité.



Ainsi, nous avons pu partager les initiatives en la matière sur le département comme l'Atlas de la biodiversité communale d'Argelès-Gazost ; le schéma directeur des sentiers et la rénovation de la maison du Parc national des Pyrénées à Gavarnie ; la restauration de la zone d'expansion de crue du lac vert à Agos-Vidalos ou encore l'arrivée de la 1ère opération « Odyssey », une découverte en immersion des enjeux de l'eau, organisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Lourdes

A Lourdes, j'ai participé à la rencontre, organisée autour du secrétaire d'État au tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, entre représentants de l'État, élus de la commune, élus du territoire et représentants des socioprofessionnels du secteur du tourisme.

Mobilisée depuis le début de la crise, en tant que co-rapporteur du groupe de travail « Tourisme », sur la situation particulière de Lourdes, j'ai ensuite accompagné la feuille de route sectorielle dédiée. Je salue d'ailleurs le travail et l'engagement sur ce dossier du Secrétaire d'État.

Actuellement c'est une cinquantaine d'entreprises qui a fait appel aux mesures prévues pour sauvegarder ou revitaliser le secteur (aides saisonniers, chômage partiel, investissements, tourisme durable...).



Bernac Debat

Inauguration du city stade de BERNAC DEBAT, aux côtés notamment de madame le Maire, Anne SOULIE ; mes collègues parlementaires Maryse CARRERE et Jean Bernard SEMPASTOUS, ainsi que de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Sibylle SAMOYAULT.

Une belle réalisation de premier mandat, qui, au vu des regards enjoués de plusieurs jeunes présents, répond parfaitement à leurs attentes... Cet espace de vie, est en outre un lieu de rencontre qui permet de tisser du lien en pratiquant une activité physique. Félicitations donc à toute la municipalité de Bernac Debat.



Gavarnie Gèdre

La Centrale Hydro-électrique de Pragnères a ouvert ses portes au public pour la saison estivale, avec de nombreuses nouveautés notamment en termes de réalité virtuelle. Elles rajoutent une touche de spectaculaire à cette expérience unique.

Cette visite insolite autorise l'immersion dans l'univers d'un aménagement hydroélectrique pour en comprendre son fonctionnement, comme à remonter le temps sur les traces des bâtisseurs de barrages pyrénéens. Une offre ludique, tout à fait originale, qui permet de prendre en compte toute la dimension extraordinaire de cet ouvrage.



Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique

permanence.artigalas@gmail.com